

Marque / Modèle

Toyota Prius 2012 model ...

Année **Odomètre indiqué / réel***

2012 **145 000 km**

Transmission **Traction**

automatique traction avant

Moteur **Carburant**

4 cyl.

Numéro de série **Numéro d'inventaire**



ÉQUIPEMENTS

tout équipé, vitres électriques, portes électriques, direction assistée, régulateur de vitesse, toit ouvrant, moonroof, miroirs ajustables de l'intérieur, rétroviseurs électriques, volant inclinable, essuie-glaces intermittents, essuie-glaces automatiques, essuie glace arrière, dégivreur de lunette arrière, servo-freins, coffre électrique, miroirs chauffants, chauffe moteur, radio am/fm, lecteur cd, lecteur mp3, commande audio au volant, technologie bluetooth, horloge, système d'alarme, antidémarrreur, télédéverrouillage, ordinateur de navigation, ordinateur de bord, tachymètre, air climatisé, sièges gonflables, coussin gonflable (conducteur), coussin gonflable (passager), freins abs, antipatinage, phares haute intensité, serrures sécurité enfants

PRIX DE VENTE

12 900 \$

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile

Cette automobile a été utilisée auparavant comme :

Le commerçant fournira sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétaire.

Catégorie

Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une :

Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint

A 6 mois ou 10 000 km B 3 mois ou 5 000 km C 1 mois ou 1 700 km

D Bon fonctionnement (sujet à 37, 38 L.P.C.) E Aucune garantie

Réparations effectuées et certificat de vérification mécanique

Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que le commerçant l'a en sa possession.

S'il y a lieu, le commerçant remettra un certificat de vérification mécanique en vertu du code de sécurité routière.

Commentaires

Réparations facultatives

Les défauts suivants ont été notés sur cette automobile et pourront être effectués au coût indiqué ci-après :

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette.

Date : _____ Signature : _____